

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR 2022

(à prendre en compte à partir du 01/01/2022)

(à comparer au revenu fiscal de référence de l'AI 2021 = déclaration de revenus 2020)

logements "très sociaux"

CATEGORIE DE MENAGE	PLA / PLUS	PLA TS - PLA LM PLA-I	PLUS 120%	PLS	
➤ 1 personne seule	21139	11626	25367	27481	
➤ 2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages, OU 1 personne seule en situation de handicap*	28231	16939	33877	36700	
➤ 3 personnes					
➤ une personne seule avec une personne à charge	33949	20370	40739	44134	
➤ jeune ménage sans personne à charge (≤ 55 ans)					
➤ 2 personnes dont au moins une est en situation de handicap					
➤ 4 personnes					
➤ une personne seule avec deux personnes à charge	40985	22665	49182	53281	
➤ 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap					
➤ 5 personnes					
➤ une personne seule avec trois personnes à charge	48214	26519	57857	62678	
➤ 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap					
➤ 6 personnes					
➤ une personne seule avec quatre personnes à charge	54338	29886	65206	70639	
➤ 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap					
➤ Personne supplémentaire	6061	3333	7273	7879	
	7	60399	33219	72479	78518
	8	66460	36552	79752	86397
	9	72521	39885	87025	94276

* Si la personne en situation de Handicap est titulaire de la Carte "Mobilité Inclusion" portant la mention "invalidité"